

Note relative au document
« Pêche au bar dans le golfe du Morbihan »
Etat des lieux et préconisations de Bertrand Fenart

Ce document de 10 pages évoque le comportement du bar, ses méthodes de pêche, la réglementation et des préconisations.

Il présente de multiples contradictions, des inexactitudes, des omissions et clairement un parti pris contre une méthode de pêche amateur, la pêche au vif. Au fil des affirmations non fondées, on réalise en fait qu'il s'agit d'une action de lobbying pour le métier de guide de pêche au leurre, les arguments avancés témoignant d'une rare partialité .

Quelques commentaires sur le document :

1 – Bref historique de la pêche récréative dans le golfe

« La présence des bars dans les années 60 n'était pas énorme » : qu'est-ce qui permet d'affirmer cela ? Pour être en mesure de l'avancer, il faudrait être capable d'évaluer le nombre et le poids de bars présents dans le golfe, en prenant en compte les évaluations saisonnières et inter-annuelles, ce qu'aujourd'hui mais encore plus en 1960 on est bien en peine de réaliser. Les résultats de pêche – encore faut-il les connaître – ne sont qu'un maigre moyen d'évaluer la présence de bars : le nombre de pêcheurs, les techniques, les lieux de pêche, les moyens mis en œuvre, tout a évolué.

Considérations sur la nourriture du bar : quel est leur fondement scientifique ? La littérature mentionne que les crustacés peuvent représenter 50 % de l'alimentation des bars (ceci est confirmé par l'examen du contenu stomacal des sujets de plus de 2 kg). Les gros bars ne semblent pas avoir besoin de sardines ou d'anchois quand ils sont dans le golfe... L'examen des contenus stomacaux montre aussi que l'alimentation varie avec l'âge, les saisons, les lieux, etc

« La morgate ou les calamars sont la principale biomasse du golfe » : sur quoi repose cette affirmation ? pour évoquer un poids relatif il faut être en mesure d'appréhender l'ensemble de la biomasse. Que pèsent par ailleurs les crustacés, les poissons, les mollusques, les vers dans cette biomasse pour ne citer que les principales sources de nourriture des bars – pas d'évocation de ces sujets.

« Remplacement de la pêche à la traîne par la pêche au vif » : pourquoi accuser les pêcheurs à la traîne de « manque de curiosité ». Comment peut-on se permettre de porter un tel jugement s? Cette forme de mépris est inacceptable. La pêche à la traîne a été une pêche traditionnelle pendant des décennies...elle fait partie de l'histoire et de la culture du golfe.

La curiosité ne se reflète pas dans le seul choix que l'on fait en terme de technique de pêche, tant les sources de curiosité sont nombreuses dans le golfe.

« Le golfe voit passer des gros bars » :cette affirmation ne repose sur aucune base sérieuse.

« Des gros reproducteurs faciles à prendre » :Si tel était le cas...les pêches seraient « miraculeuses...de puis longtemps et cela se saurait. Les gros poissons sont en fait toujours plus difficiles à prendre que les jeunes. Raisonement basique: s'ils sont devenus gros, c'est aussi parce qu'ils se sont avérés un peu plus méfiants que leurs jeunes congénères ...

« Approche plus raisonnée de la pêche au leurre » : M. Fenart fait la promotion de son métier. Il avoue le fort développement de cette pêche après 2005. C'est en fait une explosion du nombre de pêcheurs au leurre à laquelle on assiste sur le golfe depuis 10 ans, à laquelle guides de pêche et vendeurs de matériel apportent une immense contribution : 200 jours par an x 2 à 3 pêcheurs ≈ 500 sorties de pêche/an sur son bateau de guide de pêche.

Compte tenu des pêcheurs qui font plusieurs sorties/an avec lui, ce sont donc plusieurs centaines de nouveaux pêcheurs formés par an, qui eux-mêmes seront amenés à sortir seuls ou accompagnés...et auront aussi un impact sur la diminution de la ressource.

En 10 ans, cette explosion de la pratique, qui intervient sur des surfaces très limitées (chenaux, parcs ostréicoles, périphérie d'îles, etc ...) a pour conséquence :

- Un matraquage intensif des lieux de pêche, parcourus des milliers de fois par des leurres dont beaucoup se ressemblent
- Des prises qui, quand elles sont «relâchées(ça fait bien de parler de no-kill- en fait les pêcheurs locaux voient rarement les guides de pêche et autres relâcher des poissons maillés), seront « éduquées » vis-à-vis du leurre.
- Une fréquentation des lieux de pêche par un nombre très important de bateaux
- Des pratiques souvent irrespectueuses vis-à-vis des autres pêcheurs, annihilant pour tous la possibilité de captures (exemple : remonter le courant sur la trajectoire de dérive plutôt que de la contourner, naviguer à grande vitesse à proximité de pêcheurs en action, ...).

Ces pratiques inadéquates relèvent d'un manque de bon sens, de courtoisie et/ou de savoir-faire ... Elles sont souvent aussi le lot de pêcheurs néophytes.(Pour certains initiés par un guide de pêche le temps d'une journée ,et ne quittant plus la zone où ils ont eu le bonheur de prendre un poisson...).

« Des membres d'associations nostalgiques de la capture des gros » :quelle sont les associations visées ???...L'UNAN ne saurait rentrer dans ce débat...

2 – Comportement du bar

- cf lignes précédentes sur la nourriture du bar
- impact des colonies de grands cormorans : « ceux-ci sont stables et ne nuisent pas ». Sur quoi cette affirmation repose t-elle ?
- « extrême mobilité des bars » - stock médiocre jusqu'à 2^{ème} quinzaine de novembre » : sur quelle évaluation de stock reposent ces propos ? En tout cas c'est infirmé par plusieurs pêcheurs.

M. Fenart fait une confusion entre l'effondrement du nombre de bars que prennent globalement ses clients en 200 jours de pêche, et l'évolution supposée du nombre de bars présents dans le golfe.

Il y a en effet deux notions très différentes sur lesquelles repose cette confusion : l'évolution du nombre de poissons présents sur le lieu où l'on pêche, et l'efficacité relative de la pêche .

Quand on évoque la présence de poissons, il faut avoir à l'esprit que celle-ci est corrélée à la notion de stock, mais de manière complexe.

On peut considérer en effet le stock de bars présent le long de la côte Atlantique ou dans la Manche, puis à une échelle plus réduite et à un moment donné le nombre de bars présents dans une bande côtière entre Pénestin et Audierne, puis dans le golfe du Morbihan, et ainsi de suite jusqu'à une zone de pêche de quelques centaines de m².

Selon l'échelle à laquelle on se place, la saison, les phénomènes biologiques, physiques, climatiques, le poisson sera ou non présent, en quantité variable. L'observation au sondeur est trompeuse : le poisson peut s'être déplacé de quelques centaines de mètres, il peut être perturbé par le sondeur lui-même.

En l'absence de poissons dans le golfe, bien évidemment la bredouille est de mise, mais ce n'est pas réciproque : si l'on est bredouille, cela peut être aussi dû au fait que l'on pêche là où il n'y a pas de poisson ou avec un leurre mal manié...ou qui n'excite plus le poisson parce qu'il a été utilisé de manière intensive et répétée pendant des mois sur une zone....

« Le bar rentre dans le golfe et en sort aussi vite » :

Encore une affirmation bien légère, sur quoi repose-t-elle ? Peut-être reste-t-il immobile dans les bancs d'algues, calé derrière une tête de roche ...on sait que le poisson (c'est aussi vrai en rivière)...peut être présent et rester totalement inactif pendant des périodes plus ou moins longues (température de l'eau, coefficients de marées, orientation du vent...)

« Depuis deux ans, les prises et les observations au sondeur sont en chute de 60 % » :

Si l'on peut faire des statistiques sur les prises constatées (- 60 %), nous aimerions voir comment M. Fénart parvient à analyser que les observations au sondeur traduisent 60 % de baisse de présence des bars, qui plus est un chiffre identique à l'évolution du nombre de prises !!!.

« Les 60 % de baisse proviennent-ils de la surpêche ? » :

Réponse de M. Fénart : « les gros bars font l'objet d'une pêche au vif, qui représente **sans doute** 90 % de la surpêche, qui devrait être interdite ».

Commentaire : il est évident pour M. Fénart que quelques pêcheurs au vif (NDLR : combien sont-ils sur le golfe : quelques dizaines ? leur temps de pêche varie de quelques heures à quelques dizaines d'heure/an) affectent à eux seuls le stock de gros bars présents dans le golfe. Cette analyse apparaît grotesque..

L'omniprésence des pêcheurs aux leurres (présents en masse) dans l'espace du golfe et de mai à octobre génère une pression de pêche infiniment plus forte que la pêche au vif. S'il est aussi difficile de quantifier le nombre et le poids de poissons respectivement capturés par chacune des 2 pratiques, il va de soi que l'effet « matraquage » généré par des dizaines de milliers de lanciers de leurres sur des espaces réduits contribue à rendre le poisson insensible au fil des semaines, des mois et des années à ce type de pêche.

En conclusion, il y a bien :

1. **un effet tendanciel**, que l'on peut imputer à une diminution de présence et/ou de stock, imputable aux pratiques intensives de professionnels (pêche sur les frayères, pêche de juvéniles, chalutage proche de la côte, moyens de détection toujours plus pointus).
2. **un effet spécifique**, lié au mode de pêche (accoutumance du poisson aux leurres),
3. **un effet conjoncturel**, lié aux aléas biologiques (nourriture du bar), physiques et climatiques qui varient sur des pas de temps intra et inter-annuels.

3 – Capture et réglementation

Dire que 10% des pêcheurs représentent 90% des prises ne repose sur aucune base objective et relève de l'imaginaire .

On conçoit bien que l'augmentation de taille de capture de 36 à 42 cm que regrette fortement M. Fenart nuit directement à son activité professionnelle. Statistiquement, cela fait s'effondrer le nombre de poissons susceptibles d'être conservés par ses clients, donc ils peuvent repartir frustrés voire mécontents. Trop de néophytes considèrent en effet que si l'on paye, il y a une obligation de résultat (ce qui est méconnaître l'art de la pêche ...).

M. Fenart déplore que « le nombre de pêcheurs croît dans le golfe du Morbihan » de manière significative ». Ce propos est surprenant de sa part, quand il reconnaît lui-même assurer 200 sorties de pêche, ce qui représente au moins 500 sorties journalières pour des clients. Il prend ainsi une part très active, et considérable à cette augmentation !!!

4 – Suggestions

En matière de pêche récréative, M. Fenart suggère l'interdiction de la pêche au vif, et propose aussi de créer un nouveau corps de des gardes pêche ...avec des guides de pêche retraités !

Il convient de souligner qu'il existe déjà au moins six corps ou unités de contrôle dans le golfe...et que ce ne sont pas les nombres de contrôles qui sont insuffisants mais le manque de coordination de ces contrôles.

Quand on voit la partialité dont fait preuve cette personne lorsqu'il décrit les vertus supposées de la pêche au leurre – alors qu'il contribue à renforcer ses effets délétères par son activité commerciale – et qu'il condamne les effets de la pêche au vif (alors que celle-ci est très minoritaire dans le golfe), ceci discrédite totalement ses suggestions.

Comment expliquer une telle attitude ? Quel en est le mobile ? Jalousie, acrimonie, mépris, sentiment d'inefficacité, reproches de la part de pêcheurs néophytes clients qui attendent une obligation de résultat face à la rétribution commerciale du guide ? La formulation qu'il emploie, le côté obsessionnel de son propos interroge ...

On peut aisément imaginer qu'un pêcheur au vif(pêcheur expérimenté du Golfe), qui fait une sortie de 1h30 et pêche 2 ou 3 beaux poissons devant le bateau de M. Fenart comportant 3 clients bredouilles après 10 h de pêche (soit 30 h de pêche au total !) nuit à la réputation de ce dernier, qui peut être qualifié d'incompétent par certains de ses clients ne connaissant rien aux difficultés et aléas de la pêche.

Il va de soi que l'accoutumance du poisson aux leurres condamne leurs fabricants à une innovation permanente ; la vitesse à laquelle les leurres deviennent inefficaces augmente en effet au rythme de l'augmentation de leur nombre d'utilisateurs, elle-même dopée par l'activité des guides de pêche !!

C'est une course sans fin, mais qui de toute façon se traduit pas une érosion annuelle inéluctable du nombre de prises, avec des phases d'effondrement auxquelles on assiste.

Pour conclure, trois points qui ressortent de l'analyse de ce document :

1. il ressort que l'acrimonie de M. Fenart à l'égard du pêcheur au vif est telle qu'elle le conduit à des propos absurdes . Il en vient à écrire que « l'accumulation des pêcheurs en dérive au vif représenterait un risque pour la circulation des bateaux à passagers ». Cela revient à dire que l'excès de vélos sur les routes représente un danger pour les camions de 38 tonnes ...

Ce qui nous semble important c'est que chaque pêcheur plaisancier se fasse plaisir quelle que soit sa technique de pêche à l'hameçon (traîne,leurres,vif...).

2. M. Fenart apparaît bien prétentieux quand il prétend connaître et explique la densité de bars il y a 50 ans et aujourd'hui, ses habitudes alimentaires, son comportement, etc...

Comment peut-il prétendre appréhender ce qui relève respectivement de l'instinct grégaire, du comportement collectif et du comportement individuel des poissons (réflexes d'agressivité, compétition entre individus, etc...) ; les effets de la température de l'eau, de la turbidité, de la pression atmosphérique, des variations de PH, de salinité sur des cycles journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels, ont des effets relatifs dont on est bien en peine de mesurer la portée respective...

Peut-être que l'esprit humain, par anthropocentrisme, se prête bien à simplifier les liens de causalité et à chercher des coupables.

3. plutôt que de chercher des coupables imaginaires parmi les pêcheurs amateurs ne pratiquant pas ou peu la pêche au leurre, il serait bien plus important de concentrer son énergie sur les menaces qui pèsent sur la pêche amateur, telles que les pratiques délétères de certains professionnels et l'impact qui en résulte sur les stocks, ou les projets d'hydroliennes dans le golfe, qui conduiront à interdire toute pêche sur des secteurs très fréquentés du golfe !

Depuis le SMVM qui dans sa première version de 2005 visait à interdire toutes les pêches en dérive, les tracasseries voire les interdictions constituent une menace rémanente pour cette activité passionnante, quel que soit son mode de pratique (CF comportement de l'administration des affaires maritimes sur la pêche aux baos tournants, laquelle refuse d'exécuter un jugement de la cour d'appel de RENNES, et continue de harceler et verbaliser les pêcheurs plaisanciers...alors qu'un service de l'Etat devrait être exemplaire en matière d'application des décisions de justice)

Les pêcheurs amateurs et professionnels (dont les guides de pêche) devraient avoir mieux à faire que de se quereller sur des techniques de pêche...et se grandiraient en mettant cette énergie gaspillée ...au service de la préservation de la ressource et de la qualité des milieux marins.